

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

**MERCREDI 17 MAI 2017 à 21 HEURES 00**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 MAI 2017**

**DATE D’AFFICHAGE : 11 MAI 2017**

## **ORDRE DU JOUR :**

*Approbation du compte rendu de la séance du 22 MARS 2017*

1/ PROGRAMME D’EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET LOCAUX PERISCOLAIRES – APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX

2/ BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

3/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L’ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – INDIVIDUALISATION

5/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

6/ REGLEMENT INTERIEUR DE L’ACCENT - MODIFICATION

7/ CREATION D’UN EMPLOI D’AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

8/ COMMISSION D’APPEL D’OFFRE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Serge CANDELA, M. Fabrice DALET, Mme Annie ALGRANTI, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, Mme Marie Jo MASSOU, Mme Veronique PIZZUTO, M. Laurent DURAND, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, M. Régis BOUYER, M. Jean Paul DOUTRELOUX, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL

ETAIENT ABSENTS : M. Joël LARROQUE (procuration à Mr SEBI), Mme Nathalie SERRE (procuration à Mr FONTA), M. Bernard BARBE (procuration à Mme ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à Mlle GARCIA), M. Cyriaque DUPOIRIEUX, Mme Fanny LABARDE (procuration à Mme RICARD),

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme AGROS et Mr DOUTRELOUX

## **LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE**

*Approbation du compte rendu de la séance du 22 MARS 2017 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l’unanimité.*

### **1/ - PROGRAMME D’EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET LOCAUX PERISCOLAIRES – APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX**

RAPPORTEUR : MR LE MAIRE

Mr le Maire rappelle le projet :

**PARTIE EXTENSION**

Construction de 250 m<sup>2</sup> de bâtiment destinés à recevoir une extension de surface du restaurant scolaire (70 m<sup>2</sup>) en communication avec l’existant. Le reste est destiné à créer un accueil ALAE Elementaire (133 enfants inscrits à ce jour). Il sera composé de deux salles d’activités de 40 et 60 m<sup>2</sup> (ainsi que sanitaires, stockages et dégagements). Ainsi le dernier préfabriqué existant qui se trouve dans la cour de l’Ecole Maternelle sera supprimé

**PARTIE REPRISE DE LA SALLE DE RESTAURATION EXISTANTE**

La salle de restaurant (et son extension) est destinée à recevoir un service de repas sous forme de self tant pour les enfants de la maternelle que de l’elementaire. La salle existante fera l’objet

d'une reprise : carrelage au sol, peinture des murs, remplacement du faux plafond isolant, remise aux normes de la VMC, refecton des 2 sanitaires

#### PARTIE MISE AUX NORMES CUISINES ET EXTENSION

Réaménagement du niveau 0 avec reception colis, légumerie et bureau cuisinier. Extension avec chambres froides positives et négatives

Réaménagement du niveau 1 : refecton complète de la partie nettoyage plonge et VMC. Extension : création de locaux vestiaires et sanitaires pour personnel.

#### PARTIE REPRISE COUR DE L'ECOLE

Remplacement de l'auvent en traversée de cour (liaison Ecole /restaurant scolaire) et refecton de la totalité de la cour de l'Ecole (avec refecton des pentes et reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales). La cour de l'école maternelle sera agrandie par suite de la suppression du préfabriqué.

Faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 mars dernier une consultation a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (M.A.P.A.)

Le marché de construction fait l'objet d'un allotissement en 13 lots dans les conditions suivantes

- Lot 1 VRD Terrassements
- Lot 2 Demolition – Gros Oeuvre
- Lot 3 Ossature bois / Charpente / Bardage
- Lot 4 Etancheite
- Lot5 Menuiseries exterieures aluminium
- Lot 6 Menuiseries interieures
- Lot 7 Platerie – Faux plafonds
- Lot 8 Revetemetns de sols souples
- Lot 9 Sols durs - faïences
- Lot 10 Peinture - Nettoyage
- Lot 11 Electricite – courant fort et faible
- Lot 12 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires
- Lot 13 équipement de cuisine – Cloisons isothermiques

La publicité de la consultation a été assurée par

- L'insertion d'une annonce sur un journal (La Dépêche du Midi)
- La mise en ligne des pièces administratives et techniques du marché sur une plateforme dématérialisée assurant conjointement la possibilité de déposer les offres en ligne
- La publication sur le site internet de la Commune

La date limite de dépôt des offres ayant été fixée au vendredi 28 avril 2017, la Commission d'Appel d'offre s'est réunie les 2,5 et 12 mai 2017

A l'occasion de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mai 2017, 20 offres ont été enregistrées et ouvertes.

Les lots 6, 7, 8, 9, 10,11 et 12 ont été déclarés fructueux et soumis à l'analyse du maitre d'œuvre Les lots 4 et 5 ont été déclarés infructueux et une procédure de négociation a été engagée en application de l'article 35 du Code des Marchés Publics

Une première analyse des offres a été sollicitée du maitre d'œuvre sur les lots 1, 2,3 et 13 aux fins de vérification pour être soumise à la prochaine commission pour se déterminer sur leur fructuosité

Lors de la Commission d'Appel d'Offre du 5 mai 2017, les lots 1, 2,3 et 13 ont été examinés Le lot 1 a été déclaré fructueux avec deux propositions recevables une négociation a été demandée au maitre d'œuvre sur les lots N°2 et N) 3 le lot N°13 a été déclaré fructueux.

La Commission d'Appel d'Offre du 12 mai, en vertu du rapport d'analyse du maitre d'œuvre propose :

lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	TERRASSEMENTS - VRD	SN THOMAS ET DANIZAN	149 897.14
2	DEMOLITON GROS ŒUVRE	LCBR – CASSIN	154 768.00
3	CONSTRUCTION MODULAIRE - BARDAGE	MODULEM	424 455.00
6	MENUISERIES INTERIEURES	ENT COUCOUREUX	4170.38
7	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS	STAND SOL & PEINTURES	29 175.50
8	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	STAND SOL & PEINTURES	11657.00
9	CARRELAGES ET FAIENCES	SP CARRELAGE	12 999.64
10	PEINTURE ET NETTOYAGE	STAND SOL & PEINTURES	13 497.00
11	ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE	VEELEC	36138.00
12	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRES	SOCOCLIM	91 332.40
13	EQUIPEMENT DE CUISINE - CLOISONS ISOTHERMIQUES	ETS BICHARD	168 952.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les marchés de travaux tels que proposés par la Commission d'Appel d'Offres suivant tableau présenté pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11,12 et 13

## 2/ - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : MR LARROQUE

La décision modificative proposée N°1 au Budget primitif 2017 a pour objet

Section de fonctionnement :

Inscription des crédits non prévus au BP concernant l'achat de livrets citoyens pour les enfants de l'Ecole Elementaire

Inscription des crédits non prévus au BP pour l'aide aux familles apportées par la Commune aux séjours de classe découverte (délibération du Conseil Municipal du 8 février 2017)

Section d'investissement :

Néant

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
Livrets Citoyens					
6068	Petites fournitures	523	7062	Accueil de loisirs	523
Participation Séjour découverte					
<b>6574</b>	Aide Ecole maternelle	1140	7067	Restaurant scolaire	3141
<b>6574</b>	Aide Ecole Elementaire	3141	7067	ALAE	1140
<b>TOTAL</b>		<b>4804</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4804</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la Décision Modificative N°1 du budget communal 2017

## 3/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : MR DALET

Mr le Maire rappelle la nécessité de changer la chaudière et des 24 radiateurs du bâtiment central de l'Ecole Elementaire le dispositif datant la création de l'école.

Un devis a été sollicité auprès d'un installateur et s'élève à hauteur de 31210.00€ HT (12739€ en ce qui concerne la chaudière et 18471 en ce qui concerne le changement des radiateurs

L'opération se réalisant sur deux exercices budgétaires, il est proposé de solliciter une aide du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Haute Garonne dans le cadre du programme de remplacement de la chaudière et des radiateurs du bâtiment central de l'Ecole Elementaire Jean Moulin

#### **4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – INDIVIDUALISATION**

RAPPORTEUR : MR PALUSTRAN

Monsieur le maire rappelle le vote du budget primitif de l'exercice 2017 et plus précisément les crédits ouverts à l'article 65748 au titre des crédits alloués aux subventions aux associations.

Il convient de procéder à l'individualisation de l'enveloppe budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 23 voix pour et 3 abstentions (Mme LABARDE, Mme RICARD, Mr DOUTRELOUX)

- De procéder à l'individualisation des subventions aux associations dans les conditions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>subv 2017</b>
<b>Montrabé</b>	
Asso sportive college	300
FCPE Ecoles	200
APCM Collège	100
A l'Heure de la sortie	400
APEM	200
Club des Artistes	665
Art en ciel	1200
Ecole musique	8000
Country Club	103
ALERT loisirs équestres	200
Amicale Boulistes	529
Comètes	150
Gymnatic'club	1784
Basket Club BCLM	2800
Cyclo club	405
Pieds Gauches	240
Tennis Club	1400
ACCA Chasse	217
Aînés	997
Club informatique	450
Les 4 as	116
Les jardiniers de Montrabé	197
Pierre André	164
Bol de Mil	212
FNACA	100
FNATH	100
Médaillés militaires	100
Prévention routière	100
Vie libre	100

*Mr DOUTRELOUX, en justification de son vote, attire l'attention sur l'importance relative de la subvention allouée à l'Ecole de Musique. Sans remettre en cause le fondement et les particularités qui peuvent justifier cette situation, il précise que l'affichage et l'insertion dans la liste présentée peuvent prêter à discussion ou confusion car les 4 critères principaux qui guident la dotation des subventions ne peuvent en aucun cas expliquer l'écart très important du montant de 8000 € alloué à l'EDM versus les autres associations.*

#### **5/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

RAPPORTEUR : MR PALUSTRAN

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget primitif ont été prévues et individualisées les différentes subventions attribuées aux associations.

Il fait part de la demande exceptionnelle émanant de :

- Association : TENNIS CLUB DE MONTRABE
- Exposé des motifs : prise en charge de l'acquisition d'équipement sur le court N°2 (poteaux) à hauteur de 300€

Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€, s'agissant d'un équipement municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Association

#### **6/ REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE DE L'ACCENT – MODIFICATION**

RAPPORTEUR : MR PALUSTRAN

Mr le Maire fait part de la nécessité de procéder à une modification du règlement d'utilisation de la Salle de l'Accent.

Plus précisément il s'agit de formaliser la gratuité du prêt de la salle lors de son utilisation par un candidat ou une liste dans le cadre d'une campagne électorale officielle de caractère local ou national

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser l'utilisation de la Salle de l'Accent pour la tenue de réunions publiques dans le cadre de campagnes électorales officielles à caractère local ou national

De prévoir dans cette hypothèse la gratuité de la mise à disposition

D'approuver cette disposition et de l'insérer dans le règlement d'utilisation de la salle de l'ACCENT qui sera modifié en conséquence

#### **7/ PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

RAPPORTEUR : MR LE MAIRE

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Montrabe,

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La création d'un emploi de :

<b>Filière</b>	<b>Grade (s)</b>	<b>Durée hebdomadaire de service *</b>	<b>Date d'effet</b>
Sanitaire et sociale	<i>Auxiliaire de puériculture</i>	<i>Temps complet</i>	<i>01/06/2017</i>

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme suit :

Filière technique	<b>Effectif actuel</b>	<b>Effectif nouveau</b>
<i>Auxiliaire de puériculture Temps complet</i>	<b>4</b>	<b>5</b>
<i>Educatrice de Jeunes Enfants</i>	<b>2</b>	<b>1</b>

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi sont inscrits au budget, et que les crédits seront reconduits chaque année.

**8/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – NOMINATION D'UN SUPPLEANT**

RAPPORTEUR : MR LE MAIRE

Mr le Maire rappelle que par délibération du 02 avril 2014 le Conseil Municipal nouvellement élu ait procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres prévue à l'article 22 du Code des Marchés Publics. Dans les conditions suivantes :  
Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
AGROS Josette	PICCIN Raoul
FONTA Christian	FAURE Marie Thérèse
ALGRANTI Annie	GARCIA Nathalie
LOUBRIS Danielle	ORTIAL Stéphanie
ARCAL Maxime	RICARD Virginie

Il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Ortial.

Après appel à candidature Mr DALET se propose

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la levée du vote secret et de procéder au vote à main levée.
- De désigner Mr DALET en qualité de suppléant de Mme LOUBRIS à la Commission d'Appel d'Offre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>SEBI</b>	<b>Jacques</b>	PRESENT
<b>AGROS</b>	<b>Josette</b>	PRESENTE
<b>FONTA</b>	<b>Christian</b>	PRESENT
<b>PALUSTRAN</b>	<b>Serge</b>	PRESENT
<b>GARCIA</b>	<b>Nathalie</b>	PRESENTE
<b>LARROQUE</b>	<b>Joël</b>	ABSENT (procuration à Mr SEBI)
<b>SERRE</b>	<b>Nathalie</b>	ABSENTE (procuration à Mr FONTA)
<b>CANDELA</b>	<b>Serge</b>	PRESENT
<b>DALET</b>	<b>Fabrice</b>	PRESENT
<b>ALGRANTI</b>	<b>Annie</b>	PRESENTE
<b>PICCIN</b>	<b>Raoul</b>	PRESENT
<b>LOUBRIS</b>	<b>Danielle</b>	PRESENTE
<b>BARBE</b>	<b>Bernard</b>	ABSENT (procuration à Mme ALGRANTI)
<b>CANCEL</b>	<b>Sophie</b>	PRENESTE
<b>GREPINET</b>	<b>Jerome</b>	PRESENT
<b>FAURE</b>	<b>Marie Therese</b>	PRESENTE
<b>MASSOU</b>	<b>Marie Jo</b>	PRESENTE
<b>DURAND</b>	<b>Laurent</b>	PRESENT
<b>DUPOIRIEUX</b>	<b>Cyriaque</b>	ABSENT
<b>VILLEVAL</b>	<b>Valerie</b>	PRESENTE
<b>BELLONE</b>	<b>Jacques</b>	ABSENT (procuration à Mlle GARCIA)
<b>PIZZUTO</b>	<b>Véronique</b>	PRESENTE
<b>BOUYER</b>	<b>Regis</b>	PRESENT
<b>DOUTRELOUX</b>	<b>Jean Paul</b>	PRESENT
<b>RICARD</b>	<b>Virginie</b>	PRESENTE
<b>ARCAL</b>	<b>Maxime</b>	PRESENT
<b>LABARDE</b>	<b>Fanny</b>	ABSENTE (procuration à Mme RICARD)